

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES (CSOE)

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TAEKWONDO & DISCIPLINES ASSOCIEES

Procès-verbal de la réunion de la CSOE du jeudi 18 juin 2024 (visioconférence)

Membres présents :

- M. Benjamin PEYRELEVADE, Président
- M. Pierre-Alain RAPHAN, membre
- M. Philippe PEYRAMAURE, membre
- M. Paul VISCOGLIOSI, secrétaire
- M. Thierry CHIRON, membre

La séance est ouverte à 16h30.

I. RÉSULTATS DU SCRUTIN DES 14, 15 ET 16 JUIN 2024

Les membres de la CSOE se sont vu attribuer chacun des codes d'accès au scrutin, qui s'est déroulé par voie électronique les 14, 15 et 16 juin 2024. Ils ont ainsi pu prendre connaissance des conditions de vote, et en voir le déroulé.

La CSOE constate qu'à l'issue de ce scrutin organisé en présence d'un huissier de justice, les résultats qui lui ont été communiqués par la FFTDA sont les suivants :

Résultats du **VENDREDI 14 JUIN 2024**

1) Désignation des membres de la Commission des athlètes de haut niveau

4 postes à pourvoir (dont 2 postes pour les femmes et 2 postes pour les hommes)

Hommes :

Inscrits : 51

Présents : 19

Valablement exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Commission des athlètes de Haut Niveau					
Choisissez 2 candidats (hommes)					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
31	Commission des athlètes de Haut Niveau	19	19	19	19
Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées			
ALESIO-CAPOLINI Sébastien	17	89,47%	ELU		
BOUZID Ismael	11	57,89%	ELU		
CHELLAMOOTOO Dylan	3	15,79%			
Vote Blanc	0	NA			

DS
TC
DS
PR
DS
PP
DS
PV
DS
BP

Femmes :

Inscrits : 51
 Présents : 19
 Exprimé : 18
 Valablement exprimé : 13
 Majorité absolue : 7

Commission des athlètes de Haut Niveau					
Choisissez 1 candidate (femme)					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
32	Commission des athlètes de Haut Niveau	13	13	19	19
Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées	ELUE		
VANDER ZWALM Estelle	13	100,00%			
Vote Blanc	5	NA			

2) Désignation des membres du Comité directeur

2.1. Collège des Athlètes de Haut niveau : 2 sièges à pourvoir au comité directeur (dont 1 poste pour les femmes et 1 poste pour les hommes).

Hommes :

Inscrits : 3
 Présents : 3
 Exprimés : 3
 Valablement exprimés : 3 voix
 Majorité absolue : 2 voix

ELECTION ATHLETES					
Choisissez 1 candidat (homme)					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
32	ELECTION ATHLETES	3	3	3	3
Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées	ELU		
ALESIO-CAPOLINI SEBASTIEN	1	33,33%			
BOUZID-SOUHILI ISMAEL	2	66,67%			
Vote Blanc	0	NA			

Femmes :

Inscrits : 3
 Présents : 3
 Exprimés : 3
 Valablement exprimés : 3 voix
 Majorité absolue : 2 voix

ELECTION ATHLETES					
Choisissez 1 candidate (femme)					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
31	ELECTION ATHLETES	3	3	3	3
Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées	ELUE		
VANDER-ZWALM ESTELLE	3	100,00%			
Vote Blanc	0	NA			

DS
TCDS
PRDS
PPDS
PVDS
BP

2.2. Collège des Juges et Arbitres : 2 postes à pourvoir (dont 1 poste pour les femmes et 1 poste pour les hommes)

Hommes

Inscrits : 234
Présents : 141
Exprimés : 137
Valablement exprimés : 131
Majorité absolue : 66 voix

Collège des Juges et Arbitres					
Choisissez un seul candidat (homme)					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
31	Collège des Juges et Arbitres	131	131	141	141
Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées			
BOROT Jean-Noël	63	48,09%			
ODJO Denis	68	51,91%	ELU		
Vote Blanc	6	NA			
Bulletin Nul	1	NA			

Femmes

Inscrits : 234
Présents : 141
Exprimés : 131
Valablement exprimés : 124
Majorité absolue : 63 voix

Collège des Juges et Arbitres					
Choisissez une seule candidate (femme)					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
32	Collège des Juges et Arbitres	124	124	141	141
Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées			
CHARAF Oriane	49	39,52%			
NGUYEN Hélène	75	60,48%	ELUE		
Vote Blanc	7	NA			
Bulletin Nul	1	NA			

2.3. Collège des Éducateurs Sportifs : 2 postes à pourvoir (dont 1 poste pour les femmes et 1 poste pour les hommes)

Hommes

Inscrits : 121
Présents : 56
Exprimés : 56
Valablement exprimés : 54
Majorité absolue : 28 voix

Collège des Éducateurs Sportifs					
Choisissez un seul candidat (homme)					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
31	Collège des Éducateurs Sportifs	54	54	56	56
Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées			
BOUKROUH Mounir	21	38,89%			
KAMKASOUMPHOU Ekvara	33	61,11%	ELU		
Vote Blanc	2	NA			

Femmes

Inscrits : 121
 Présents : 56
 Exprimés : 49
 Valablement exprimés : 49
 Majorité absolue : 25 voix

Collège des Éducateurs Sportifs					
Choisissez une seule candidate (femme)					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
32	Collège des Éducateurs Sportifs	49	49	56	56
Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées			
LESEINE Marie-Catherine	23	46,94%			
NEU BAGGIO Julie	26	53,06%	ELUE		

Résultats du SAMEDI 15 JUIN 2024**Pondération des voix**

Présidents de Clubs : 50%
 Délégués départementaux : 25%
 Présidents de ligues : 25%

Participation

Inscrits : 1 005 - Voix inscrits : 17 212
 Présents : 357 – Voix présents : 10 181

2.4. Collège des Disciplines Associés : 4 postes à pourvoir (dont 2 pour les hommes et 2 pour les femmes)**Hommes**

Bulletins valablement exprimés : 245
 Voix valablement exprimées : 8 260
 Majorité absolue : 4131 voix

Collège des Disciplines Associées					
Choisissez au maximum 2 candidats hommes					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
31	Collège des Disciplines Associées	245	8260	357	10181
Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées			
LAUDREN Bruno	7774	94,12%	ELU		
VIGLIONE Claude	7286	88,21%	ELU		
Vote Blanc	1471	NA			

Femmes

Bulletins valablement exprimés : 247

Voix valablement exprimées : 8 311

Majorité absolue : 4 156 voix

Collège des Disciplines Associées					
Choisissez au maximum 2 candidates femmes					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
32	Collège des Disciplines Associées	247	8311	357	10181
	Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées		
	LURON Isabelle	8113	97,62%	ELUE	
	ZAMPI Joëlle	6963	83,78%	ELUE	
	Vote Blanc	1111	NA		

2.5. Collège Handi-Taekwondo : 2 postes à pourvoir (dont 1 poste pour les femmes et 1 poste pour les hommes)**Homme**

Bulletins valablement exprimés : 270

Voix valablement exprimées : 8 944

Majorité absolue : 4 473 voix

Collège Handi-Taekwondo					
Choisissez au maximum 1 candidat homme					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
33	Collège Handi-Taekwondo	270	8944	357	10181
	Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées		
	KONG Bopha	8944	100,00%	ELU	
	Vote Blanc	561	NA		

Femmes

Bulletins valablement exprimés : 297

Voix valablement exprimées : 9 087

Majorité absolue : 4 544 voix

Collège Handi-Taekwondo					
Choisissez au maximum 1 candidate femme					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
34	Collège Handi-Taekwondo	297	9087	357	10181
	Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées		
	RATIER Pascale	7053	77,62%	ELUE	
	SEYTOR Anne-Laure	2034	22,38%		
	Vote Blanc	525	NA		

2.6. Collège Médecin : 1 postes à pourvoir

Bulletins valablement exprimés : 249

Voix valablement exprimées : 8 457

Majorité absolue : 4 229 voix

Collège Médecin					
Choisissez au maximum 1 candidat					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
35	Collège Médecin	249	8457	357	10181
	Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées		
	BROULAND Jean Dominique	8447	100,00%	ELU	
	Vote Blanc	899	NA		

2.6. Collège Hommes : 8 postes à pourvoir

Bulletins valablement exprimés : 326

Voix valablement exprimées : 9 815

Majorité absolue : 4 908 voix

Collège Homme					
Choisissez au maximum 8 candidats hommes					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
36	Collège Homme	326	9815	357	10181
Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées			
ABEMONTY Jean-Laurent	983	10,02%			
AISSA Faouzi	1753	17,86%			
BERNARD Philippe	7344	74,82%	ELU		
CALIXTE Richard	1897	19,33%			
CHOUBA Jaouad	1307	13,32%			
ENGELVIN Alain	8037	81,88%	ELU		
GENTIL Pascal	8386	85,44%	ELU		
GUET Karim	7597	77,40%	ELU		
HASHAS Abdelhak	5680	57,87%	ELU		
JAKOBS Patrice	925	9,42%			
MALVAUT Anthony	1543	15,72%			
MAMI Aomar	1317	13,42%			
MARTINEZ Clément	641	6,53%			
MARTON François	6889	70,19%	ELU		
MBA Jean-Kevin	1561	15,90%			
OUASMI Younes	940	9,58%			
PARROT François	274	2,79%			
ROBERT David	7415	75,55%	ELU		
SADOK Hassane	7881	80,30%	ELU		
Vote Blanc	36	NA			

2.7. Collège Femmes : 8 postes à pourvoir

Bulletins valablement exprimés : 315

Voix valablement exprimées : 9 581

Majorité absolue : 4 791voix

Collège Femmes					
Choisissez au maximum 8 candidates femmes					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
37	Collège Femmes	315	9581	357	10181
Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées			
BONNA Clara	1191	12,43%			
CHAIZE Marine	1632	17,03%			
COCHET Maryline	7582	79,14%	ELUE		
COULON Maggy	7109	74,20%	ELUE		
DIAGNE Malado	1351	14,10%			
DOUIFI Nahéma	1176	12,27%			
FELICITE Sophie	8017	83,68%	ELUE		
GERMAIN Nathalie	1059	11,05%			
GRANSART Emma	1400	14,61%			
ID SALAH Sophia	7370	76,92%	ELUE		
LACHETEAU Coralie	7250	75,67%	ELUE		
LARABI Rakifa	7198	75,13%	ELUE		
LUCCIONI Marie	7799	81,40%	ELUE		
RODO Alison	1267	13,22%			
TORRE Angélique	7970	83,19%	ELUE		
Vote Blanc	370	NA			

DS
TCDS
PRDS
PPDS
PVDS
BP

La CSOE constate qu'à l'issue du scrutin des 14 et 15 juin 2024, les membres élus du Comité Directeur de la FFTDA sont :

1. BERNARD Philippe
2. BOUZID Ismael
3. BROULAND Jean-Dominique
4. COCHET Maryline
5. COULON Maggy
6. ENGELVIN Alain
7. FELICITE Sophie
8. GENTIL Pascal
9. GUET Karim
10. HASHAS Abdelhak
11. ID SALAH Sophia
12. KAMKASOUMPHOU Ekvara
13. KONG Bopha
14. LACHETEAU Coralie
15. LAUDREN Bruno
16. LARABI Rakifa
17. LUCCIONI Marie
18. LURON Isabelle
19. MARTON François
20. NEU BAGGIO Julie
21. NGUYEN Hélène
22. ODJO Denis
23. RATTIER Pascale
24. ROBERT David
25. SADOK Hassane
26. TORRE Angélique
27. VANDER ZWALM Estelle
28. VIGLIONE Claude
29. ZAMPI Joëlle

Résultats du DIMANCHE 16 JUIN 2024

3) Élection du Président de la FFTDA

La CSOE a été informée que le Comité Directeur nouvellement élu s'est réuni le dimanche 16 juin 2024 à 8h30 pour désigner celui de ses membres qui pourrait être proposé à l'Assemblée Générale en qualité de candidat à la Présidence de la FFTDA.

M. Hassane SADOK a fait acte de candidature.

Participation

Inscrits : 29

Présents : 27

Bulletins valablement exprimés : 27

VOTE N° 1					
Validez-vous la candidature de M.Hassane SADOK au poste de Président de la FFTDA					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
1	VOTE N° 1	27	27	27	27
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
27	0	0	100,00%	0,00%	N/A

La CSOE prend acte que le Comité Directeur a donc proposé à l'Assemblée générale d'élire M. Hassane SADOK en qualité de Président de la FFTDA.

Pondération des voix

Présidents de Clubs : 50%
 Délégués départementaux : 25%
 Présidents de ligues : 25%

Participation

Inscrits : 1 005 - Voix inscrits : 17 212
 Présents : 369 - Voix présents : 9 878
 Bulletins valablement exprimés : 322
 Voix réglementairement exprimés : 9 366
 Majorité absolue : 4 684 voix

VOTE N° 1					
Validez-vous la candidature de M. Hassane SADOK, proposée par le comité directeur, au poste de Président de la FFTDA ?					
N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
1	VOTE N° 1	322	9366	369	9878
Voix Pour	Voix Contre	Voix Abstention	Pourcentage Pour	Pourcentage Contre	Pourcentage Abstention
8211	1155	417	87,67%	12,33%	N/A

La CSOE constate que M. Hassane SADOK a été élu Président de la FFTDA avec 87,67 % des voix.

* * *

La CSOE n'a pas été informée ou saisie, dans le cours du scrutin, d'une difficulté sur le déroulement de celui-ci.

La CSOE a constaté que les statuts et le règlement intérieur de la FFTDA ne fixent pas de quorum pour l'Assemblée générale électorale, qui doit matériellement être organisée par Collège.

La CSOE a par ailleurs relevé d'office qu'il avait été fait application par la FFTDA de l'article 11-1 des statuts de la FFTDA selon lequel « Sont élus au premier tour de scrutin les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages valablement exprimés ».

La CSOE a interrogé la FFTDA à l'issue du scrutin sur la notion de « votes non valablement exprimés », s'agissant d'un vote électronique. La FFTDA a répondu qu'au cours du scrutin

- un seul vote a été déclaré nul (collège des Juges et Arbitres), en raison d'un problème lié à la clé électronique d'identification du votant ;
- les autres votes non valablement exprimés résultent de votes blancs.

La CSOE invite la FFTDA à bien préciser sur le procès-verbal de l'Assemblée générale électorale, le nombre de votes blancs, le nombre de votes nuls, avec les explications utiles.

En cet état, la CSOE invite la FFTDA à proclamer les résultats et à les mettre en ligne sur son site Internet dans les meilleurs délais, avec la copie du procès-verbal complet dès qu'il sera dressé, d'une part, et la copie du procès-verbal de l'huissier de justice désigné, d'autre part.

II. QUESTIONS SOUMISES À LA CSOE

Les membres de la CSOE ont reçu le 17 juin 2024 un courrier électronique de son ancienne Présidente, aux fins de transmission d'un courrier électronique qu'elle avait reçu le même jour d'un candidat à

DS TC DS PR DS PP DS PV DS BP

l'élection, M. Jean-Kevin MBA, aux fins de « *saisine officielle de la Commission ainsi que du mandataire judiciaire sur l'ensemble des anomalies relevées* ».

La CSOE entend rappeler les dispositions de l'article 21 des statuts de la FFTDA, s'agissant des modalités de saisine de la CSOE :

« (...) Ainsi, la saisine par un licencié ou un membre affilié n'est recevable que si elle est adressée au siège de la Fédération par lettre motivée en recommandé avec accusé de réception dans les 8 jours qui suivent l'organisation de l'élection. Un licencié ne peut contester que l'élection pour laquelle il est candidat. Un membre affilié ne peut contester que l'élection d'un délégué ou d'un membre du comité directeur que si son siège social se trouve dans le ressort territorial du délégué ou de l'organe déconcentré concerné. Le Président de la commission peut constater l'irrecevabilité manifeste de la requête. »

Le Président ayant constaté l'irrecevabilité manifeste de la requête de M. Jean-Kevin MBA, la CSOE a estimé, à l'unanimité de ses membres, devoir renvoyer ce candidat, s'il entend exercer la voie de recours qui lui est ouverte, à le faire dans les formes requises (en prenant le soin de justifier de son identité et de sa qualité de candidat).

Par ces motifs, la CSOE, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : invite la FFTDA à proclamer les résultats du scrutin des 14, 15 et 16 juin 2024.

Article 2 : invite la FFTDA à publier sur son site Internet, le procès-verbal de l'Assemblée générale élective des 14, 15 et 16 juin 2024, d'une part, et le procès-verbal de constat d'huissier correspondant, d'autre part, aussitôt qu'ils auront été dressés.

Article 3 : constate l'irrecevabilité manifeste de la requête de M. Jean-Kevin MBA et l'invite, s'il entend exercer la voie de recours qui lui est ouverte, à le faire dans les délais et formes requis (en prenant le soin de justifier de son identité et de sa qualité) aux termes de l'article 21 des statuts de la FFTDA.

Article 4 : décide que la présente décision sera communiquée par courrier électronique à la FFTDA, puis publiée sur son site Internet ; la FFTDA pourra, si elle l'estime utile, transmettre une copie de la présente décision aux 55 candidates et candidats, voire aux licenciés de la fédération, sous réserve de n'assortir cette communication d'aucun commentaire.

Article 5 : rappelle que la présente décision est rendue en premier et dernier ressort, conformément à l'article 21 des statuts de la Fédération française de taekwondo et disciplines associées.

La séance est levée à 17h45.

20 juin 2024 | 09:17:41 PDT 20 juin 2024 | 02:48:02 PDT 20 juin 2024 | 02:57:25 PDT

Benjamin PEYRELEVADE
Président

Pierre Alain RAPHAN
Membre

Thierry CHIRON
Membre

20 juin 2024 | 03:18:01 PDT

20 juin 2024 | 13:10:12 PDT

Philippe PEYRAMAURE
Membre

Paul VISCOGLIOSI
Secrétaire